

AUDITEUR LIBRE

Le statut d'auditeur libre n'ouvre pas droit au statut étudiant. Ce statut permet de suivre des cours magistraux.

En aucun cas, l'auditeur libre ne peut se présenter aux examens. En revanche, l'accès à la bibliothèque lui est accordé.

Les droits d'inscription sont les mêmes que ceux appliqués au cursus licence.

- Le statut d'auditeur libre ne donne pas accès aux enseignements de master 2 professionnel ou de recherche, sauf autorisation individuelle écrite au préalable par le responsable de la formation.
- Concernant la licence 1, 2, 3, et le master 1, le statut d'auditeur libre n'autorise que l'assistance aux enseignements magistraux et la fréquentation de la bibliothèque.

[Télécharger le dossier d'inscription Auditeur libre \(lien à venir\)](#)

IMPORTANT

Il ne donne accès ni aux travaux dirigés, ni aux examens, ni à aucun avantage attaché au statut étudiant (bourse, etc...).

Les inscriptions administratives débuteront début septembre 2019.

Mise à jour le 23 mai 2019

CONTACT

scoentrale@univ-perp.fr
SEVEOH scolarité centrale
Bât BASE A
52 avenue Paul Alduy
66 860 Perpignan Cedex 9
Tél: 04 68 66 22 95

Horaires d'ouverture au public du 1er décembre au 30 juin :

- Lundi **8:00-13:00**
- Mardi **8:00-12:00**
- Mercredi **8:00-17:00**
- Jeudi **13:00-17:00**
- Vendredi - Fermé

Prendre contact au préalable en période de vacances scolaires ou de jours fériés